

<p style="text-align: center;">NOTE A L'USAGE DES CANDIDATS BACCALAUREAT PROFESSIONNEL – SESSION 2018 EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE</p>
--

Réf : arrêté du 18 février 2010
note de service n° 2010-049 du 1er avril 2010
B.O. n°18 du 6 mai 2010 et ses annexes (grilles d'évaluation), relatifs à l'épreuve de contrôle
Circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques

A. Conditions d'accès à l'épreuve de contrôle :

Obtenir entre 8 et 9,99 au « 1^{er} groupe », et au moins 10 à l'épreuve de pratique professionnelle (les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,99 mais moins de 10 à l'épreuve de pratique professionnelle se verront délivrer un **certificat de fin d'études professionnelles secondaires, CFEPS**).

L'épreuve comporte deux interrogations pour le candidat :

- obligatoirement une interrogation de français ou d'histoire-géographie et éducation civique
- selon les spécialités, une interrogation de « mathématiques » ou « d'économie-droit » ou de « sciences et technologies industrielles » en lien avec une problématique professionnelle.

Le candidat n'a aucun document à apporter, pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve. En revanche, pour l'interrogation en mathématiques et en sciences-physiques et chimiques, le candidat devra venir avec une calculatrice, conformément à la réglementation en vigueur.

B. Convocation des candidats

Le lieu, la date et l'heure auxquels les candidats devront se présenter sont indiqués sur leurs convocations aux épreuves du 1^{er} groupe, il n'y a pas de nouvelle convocation pour cette épreuve.

C. Epreuve

1. 1^{ère} interrogation

Elle concernera l'épreuve E1 du règlement d'examen. Elle durera 15 minutes et sera précédée d'une préparation de 15 minutes.

Vous trouverez en annexe 1, un récapitulatif de l'épreuve E1 par spécialité.

Elle portera sur **l'enseignement technique** pour les spécialités suivantes :

- Accueil soins et services à la personne,
- Maintenance équipements industriels,
- Métiers de la mode vêtements,
- Service proximité vie locale.

Elle portera sur **l'enseignement économie-droit** pour les spécialités suivantes :

- Accueil-relation clients usagers,
- Commerce,
- Gestion-administration,
- Logistique,
- Vente.

L'épreuve orale de contrôle en économie-droit ne repose pas sur les objets d'étude mais sur un document et des questions préparés par l'examinateur.

Elle portera sur **l'enseignement de technologie ou sciences appliquées** pour les spécialités suivantes :

- Boucher charcutier traiteur,
- Cuisine,
- Commercialisation et services en restauration.

Pour toutes les autres spécialités, elle portera sur les mathématiques et les sciences-physiques et chimiques.

En mathématiques, l'interrogation portera sur la base du tronc commun du programme de la classe de terminale professionnelle c'est-à-dire :

1. STATISTIQUE ET PROBABILITÉS

1.1 Statistique à deux variables

1.2 Probabilités

2. ALGÈBRE – ANALYSE

2.1 Suites numériques 2

2.2 Fonction dérivée et étude des variations d'une fonction

En sciences physiques et chimiques, l'interrogation portera sur la base du tronc commun du programme des classes de première et terminale professionnelle c'est-à-dire :

LES TRANSPORTS (T)

T 3. Comment protéger un véhicule contre la corrosion ?

T 4. Pourquoi éteindre ses phares quand le moteur est arrêté ?

T 5. Comment se déplacer dans un fluide ?

CONFORT DANS LA MAISON ET L'ENTREPRISE (CME)

CME 4. Comment chauffer ou se chauffer ?

CME 5. Peut-on concilier confort et développement durable ?

HYGIÈNE ET SANTÉ (HS)

HS 4. Comment peut-on adapter sa vision ?

SON ET LUMIÈRE (SL)

SL 1. Comment dévier la lumière ?

SL 2. Comment un son se propage-t-il ?

SL 3. Comment transmettre un son à la vitesse de la lumière ?

SL 4. Comment voir ce qui est faiblement visible à l'œil nu ?

2. 2^{nde} interrogation

Concernera l'épreuve E5 du règlement d'examen : français et histoire-géographie.

Le candidat tirera au sort le sujet (de français ou d'histoire ou de géographie). Cette épreuve aura une durée de 15 minutes et sera précédée d'une préparation de 15 minutes.

En français, le libellé du sujet invite le candidat à présenter une lecture d'œuvre intégrale ou un groupement de textes choisis parmi ceux étudiés pendant l'année de terminale. Les candidats n'ayant pas suivi la formation de terminale, en particulier ceux se présentant à l'examen au titre de

l'expérience professionnelle, présentent une œuvre littéraire ou cinématographique qui les a particulièrement intéressés.

- Le libellé est ainsi rédigé : « Après avoir présenté une œuvre/un groupement de textes le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. ».
- Le candidat s'exprime d'abord de façon autonome (exposé).
- L'examineur engage ensuite un dialogue avec le candidat, soit en poursuivant sur le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion à l'ensemble du programme de l'année de terminale.

En histoire-géographie, le sujet porte sur le programme de terminale d'histoire ou de géographie.

- Le sujet peut consister en un commentaire simple d'un document fourni par l'examineur (texte court, image, graphique, carte thématique, etc.) qui porte sur un des sujets d'étude du programme.
- En l'absence de document, le sujet consiste en une question assez large portant sur un des sujets d'étude du programme. Le candidat présente un exposé, suivi d'un échange avec l'examineur qui peut, le cas échéant, élargir le questionnement à d'autres parties du programme.

D. Résultats

Chaque interrogation donne lieu à une note sur 10, qui figurera sur la grille individuelle d'évaluation, qui sera consultable pendant un an dans le centre d'épreuve.

Seule une note sur 20, obtenue par l'addition de la note à l'épreuve E1 sur 10 et de celle de l'épreuve E5 sur 10 apparaîtra sur le relevé de notes.

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'issue de l'épreuve orale de contrôle seront déclarés admis (cette note est la moyenne entre la note de l'épreuve et la moyenne du premier groupe : si le candidat a 8,5 de moyenne au 1^{er} groupe, il lui faut 11,5 au 2^{ème} Groupe pour obtenir le diplôme). Si la note finale obtenue à l'épreuve orale de contrôle est inférieure à la moyenne obtenue au 1^{er} groupe, c'est la moyenne du 1^{er} groupe qui sera retenue comme moyenne finale de l'examen.

ANNEXE 1 : EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Spécialité	Code	E1 oral de contrôle	Spécialité	Code	E1 oral de contrôle
ACC.SOINS DOMIC	33003	COND.PROJ.ACC	ACC.SOINS STRUC	33004	COND.PROJ.ACC
ACCUEIL.REL.C/U	31210	ECO.-DROIT	AMENAG.&FIN.BAT	23304	MATHEMATIQUES
BOUCH-CHAR-TRAI	22104	P.TECHNO&SCI	COMM.SERV.RESTA	33403	TECHNO&SCI
COMMERCE	31202	ECO.-DROIT	CUISINE	22106	TECHNO&SCI
ELEC.ENERGIE EC	25506	MATHEMATIQUES	GESTION-ADMINIS	30001	ECO.-DROIT
HYGIENE PROP.ST	34304	MATHEMATIQUES	LOGISTIQUE 31106		ECO.-DROIT
M.VEHI.AUTO:V.P	25207	MATHEMATIQUES	MAINT.EQUIP.IND	25007	AN&EXP.DON TE
MENUI.ALU.VERRE	23303	MATHEMATIQUES	MET.MODE-VETEM.	24203	DEV. PRODUIT
PR.CH.EAU.P.CAR	22004	MATHEMATIQUES	SERV.PROX.V.LOC	33002	CADRE ACT.PRO
SYST.ELECT.NUM.	25507	MATHEMATIQUES	TECH CHAUDR IND	25409	MATHEMATIQUES
TECH.BAT.:ORGO	23203	MATHEMATIQUES	TECH.CONST.BOIS	23404	MATHEMATIQUES
TECH.FROID&C.AI	25509	MATHEMATIQUES	TECH.GEOM.TOPOG	23103	MATHEMATIQUES
TECH.MAINT.SEC	22704	MATHEMATIQUES	TECH.MEN.AGENC.	23405	MATHEMATIQUES
TECHN.ET.BAT. A	23004	MATHEMATIQUES	TECHN.ET.BAT. B	23005	MATHEMATIQUES
VENTE	31206	ECO.-DROIT			